

Nom et prénom _____

Classe : _____ N^o _____

Compétence visée	PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETAT
------------------	----------------------------------

Appréciation des compétences du professeur			
Non acquis (NA)	En cours d'acquisition (EA)	Acquis (A)	Expert

Partie I : /9	TOTAL : _____ /20
Partie II : /9	
Présentation : /2	

EVALUATION N° 04

PARTIE I : VERIFICATION DES RESSOURCES (9pts)



A- Vérification des savoirs (4pts)

1- Définis :

Pouvoir judiciaire: _____

_____ (1pt)

Entraves : _____
 _____ (1pt)

2- Question de cours

a- Cite deux (02) conséquences des entraves à la bonne marche de l'Etat :

_____ (1pt)

b- Que signifie CONAC ?

_____ (1pt)

B- Vérification des savoir-faire : (5pts)

1- Réponds par VRAI ou FAUX (1pt)

a- La haute cour de justice juge le Président de la République en cas de haute trahison _____

b- L'incivisme fiscal n'est pas un obstacle à la bonne marche de l'Etat _____

2- Complète le tableau suivant par ce qui convient: Les deux pouvoirs approuvent la signature des traités, Le Conseil Constitutionnel veille à la régularité des élections ; Nomme les magistrats et prend des sanctions à leur rencontre, Les deux pouvoirs ont l'initiative des lois ; Préside le conseil supérieure de la magistrature ; Les magistrats rendent justice en se basant sur les lois votées par le parlement (3pts)

Relations entre l'exécutif et le législatif	Relations entre exécutif et le judiciaire	Relations entre le législatif et le judiciaire

B- LA VERIFICATION DE L'AGIR-COMPETENT

Situation-problème : Ton camarade veut corrompre l'enseignant pour avoir des meilleures notes en classe. Tu es appelé à le sensibiliser sur les conséquences d'un tel acte.



Document : La mauvaise gouvernance est une entrave au développement de l'Afrique

S'exprimant au cours d'un entretien avec APA, le président de l'ONG ALCRER, a estimé, que la mauvaise gouvernance financière et électorale constitue une grave entrave au développement du continent africain. « *La corruption sur le continent africain, nuit à l'objectivité, à la justice et à l'égalité des chances, à l'équité et à la discrimination, principe qui sous-tendent les droits humains* ».

Au plan économique, a-t-il souligné, la corruption génère sur le continent des distorsions dans le secteur public en éloignant l'investissement public des secteurs prioritaires.

Source : www.jeuneafrique.com du 23 décembre 2008

Document 2 : Les types des médias

8,8 milliards détournés à la Scdp

Catastrophe de Nsam. Le rapport de la Conac sur l'« état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2014 » présenté hier 27 juin, recommande que le Tcs soit saisi de cette affaire liée à l'indemnisation des victimes de ce grave incendie survenu en 1998 à Yaoundé.



Jean-Baptiste Nguini Effa accusé

La mission de contrôle de la Conac a été élargie à plusieurs irrégularités dans la gestion de la Scdp. Celles-ci concernent : les salaires du personnel payés sur le projet Nsam pour un montant de 11,2 milliards FCfa, des « dépenses abusives » de consommation d'électricité pour un montant de 90 millions FCfa entre 2008 et 2013, des « suspensions » dans l'exécution des marchés publics, soit 64 marchés de sécurisation et de modernisation du site pétrolier pour un total de 5,6 milliards FCfa, « d'usages détournés à la Scdp, une partie du budget d'investissement public des ministères concernés (ministère de l'Économie, ministère de l'Urbanisme, ministère des Mines) et le recours à l'emprunt. D'après les investigations menées par la Conac, au 31 décembre 2013, l'enveloppe globale de ce fonds se chiffrait à 42,3 milliards FCfa. La Scdp était chargée de la gestion de 36,2 milliards FCfa tandis que la Caisse autonome d'amortissement (Ca) devait gérer les 6 milliards FCfa restants.

Le rapport 2014 de la Conac met en outre en lumière les « magouilles » qui ont entaché d'autres processus d'indemnisation au Cameroun. Dans le cadre du barrage hydro-électrique de Membele, pour ne citer que cet autre processus, le rapport de la Conac mentionne que l'Etat a perdu 1,7 milliard FCfa. D'après la Conac, ce montant correspond au préjudice subi suite à la surévaluation des constructions et des cultures des populations riveraines. Le rapport relève aussi un détournement de 125 millions FCfa au ministère de l'Éducation de base dans la réalisation des marchés publics relatifs à la délivrance des diplômes et des attestations de réussite.

Eitel Elessa Mbassi

Source : www.google/mass media.fr

Consigne de travail

A l'aide des documents proposés et de tes propres connaissances, réponds aux questions suivantes :

Tâche 1 : Quel est le problème posé dans la situation ci-dessus ? _____

_____ (3pt)

Tâche 2 : Relève dans les documents proposés, 02 conséquences de la corruption : _____

_____ (3pts)

Tâche 3 : Propose 02 conseils à ton cousin par rapport à son acte _____

_____ (3pts)

Présentation 2pts

Examineur : M. KOÏ PHILEMON